

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
M Didier CASTERES donne pouvoir à M. David CORBIN,
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. André VIGNOT,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. André LABARTHE,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.

❧❧❧

12 - FORETS COMMUNALES BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Monsieur André LABARTHE expose que l'Office National des Forêts a présenté un projet concernant des travaux de :

- dégagement de plantation sur 1,75 ha
- dépressage tardif sur 7,00 ha
- préparation terrain pour régénération naturelle sur 3,50 ha
- plantation sans protection individuelle sur 1,50 ha

à réaliser dans les parcelles n° 11-27-29-104-105-121 bénéficiant du Régime Forestier.

Le devis établi par l'O.N.F. s'élève à 24 038,50 € H.T. pour 13,75 ha travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides du Conseil Départemental et du Conseil Régional à hauteur de 50 % du coût H.T. sur barèmes au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement envisagé, soit :

- subvention du Conseil Départemental 4 168,75 €
- subvention du Conseil Régional 4 168,75 €
- autofinancement communal 15 701,00 €
(+ avance de la TVA)

- **SOLLICITE** les subventions correspondantes,

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 15/ 04/ 2016

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

